



Actualité nationale

* Interview d'Etienne Gangneron, Vice-Président de la FNSEA

Croissance historique du bio en France : « le bio s'installe durablement dans nos assiettes »

Les derniers chiffres de l'Agence bio confirment l'engouement sans précédent des consommateurs français pour les produits issus de l'agriculture biologique. Dans un même temps, les conversions s'accroissent. Retour sur les opportunités et les risques associés à une telle croissance pour la profession agricole.



Peut-on dire encore aujourd'hui que le bio est un « marché de niche » ?

Etienne Gangneron : Les derniers chiffres de l'Agence bio parlent d'eux-mêmes : un marché qui poursuit sa croissance à deux chiffres (+20% au premier semestre 2016) et qui devrait atteindre près de 7 milliards d'euros d'ici la fin de l'année, plus d'un million d'hectares certifiés bio, 1200 nouvelles entreprises bio sur les 6 premiers mois... le changement d'échelle est bel et bien confirmé ! La consommation de produits bio n'est plus l'affaire de quelques-uns : près de 9 Français sur 10 déclarent consommer des produits bio en 2015 selon un sondage IFOP. Ces chiffres confirment également une tendance structurelle. Les produits issus de l'agriculture biologique s'installent durablement dans nos assiettes. A nous, producteurs, de saisir cette chance de répondre à un marché porteur, plébiscité par un grand nombre de nos compatriotes.

Quels sont les enjeux d'une telle croissance pour la profession agricole ?

EG : Une croissance rapide s'accompagne bien souvent de nombreux défis qu'il convient de relever collectivement. L'un des risques pourrait être la déstructuration de certaines filières existantes. La première étape consiste donc à inciter les récents convertis à rentrer dans ces filières structurées, et ainsi protéger le marché des produits bio français. Le risque de dévaluation des produits bio est également présent. La politique du « prix le plus bas » menée par les enseignes de la distribution française, en bio comme en conventionnel, pourrait bien mettre à mal l'ensemble de la filière. Le maintien d'un prix rémunérateur est indissociable du développement de filières bio pérennes. Par ailleurs, dans un contexte de crise, il est du devoir du syndicalisme de prévenir des éventuelles difficultés techniques de la conversion. Le passage d'une exploitation conventionnelle à une exploitation bio doit bien souvent se faire par paliers. L'accompagnement technique par le réseau des chambres d'agriculture de ces nouveaux producteurs bio est primordial. Enfin, nous serons particulièrement attentifs à ce que le niveau d'aide aux producteurs bio soit équitable d'une région à l'autre et à la hauteur des objectifs de développement que le gouvernement s'est fixé.

Peut-on en déduire que les agriculteurs bio ne connaissent pas la crise ?

EG : Si dans certaines productions les prix sont au rendez-vous, dans d'autres les producteurs ne bénéficient pas toujours d'un prix rémunérateur. C'est par exemple le cas des œufs bio, pourtant plébiscités par le consommateur, ou de la viande bovine. De plus, l'année climatique que nous venons de vivre a été particulièrement dure en maraîchage, en viticulture et dans le secteur des grandes cultures biologiques. Les baisses de rendement ont été majeures... Si en 2015, 76 % des produits bio consommés en France étaient des produits d'origine française, la baisse de la production dans plusieurs secteurs pourrait entraîner un recours massif aux importations qu'il faut à tout prix éviter. Le consommateur devra être vigilant quant à la provenance des produits bio qu'il consomme !



Les derniers chiffres de l'Agence Bio

- **+ 20 % de croissance** du marché bio au 1er semestre 2016 vs. 1er semestre 2015
- Un marché bio de **6,9 milliards estimé fin d'année 2016** (soit un gain d'1 milliard d'euros en seulement 1 an)
- Terres consacrées au mode de production bio (certifiées et en conversion) d'ici fin 2016 : **1,5 million d'hectares**, soit plus de 5,8 % de la Surface Agricole Utile (SAU)

Croissance européenne

Un récent rapport de l'organe de statistiques de l'Union européenne indique qu'en 2015, 6,2 % des terres cultivées en Europe l'étaient en agriculture biologique, soit une **augmentation de 21 % depuis 2010**. Une tendance à la hausse qui concerne l'ensemble des pays.

* **Selon une étude Xerfi, le marché bio français devrait dépasser les 9 milliards d'euros en 2020.**

Selon les prévisions des experts du cabinet d'étude Xerfi, les ventes de produits biologiques (alimentaires) devraient atteindre 9,3 milliards d'euros en 2020.

D'après cette étude, la croissance actuelle devrait se poursuivre, mais sera amenée à ralentir : «La croissance moyenne du marché devrait fluctuer entre 8% et 9% par an pour dépasser 9,3 mds d'euros d'ici 2020».

Dans ce contexte de forte croissance du secteur, les enseignes de la distribution se livrent une concurrence acharnée pour se positionner sur ce marché porteur.

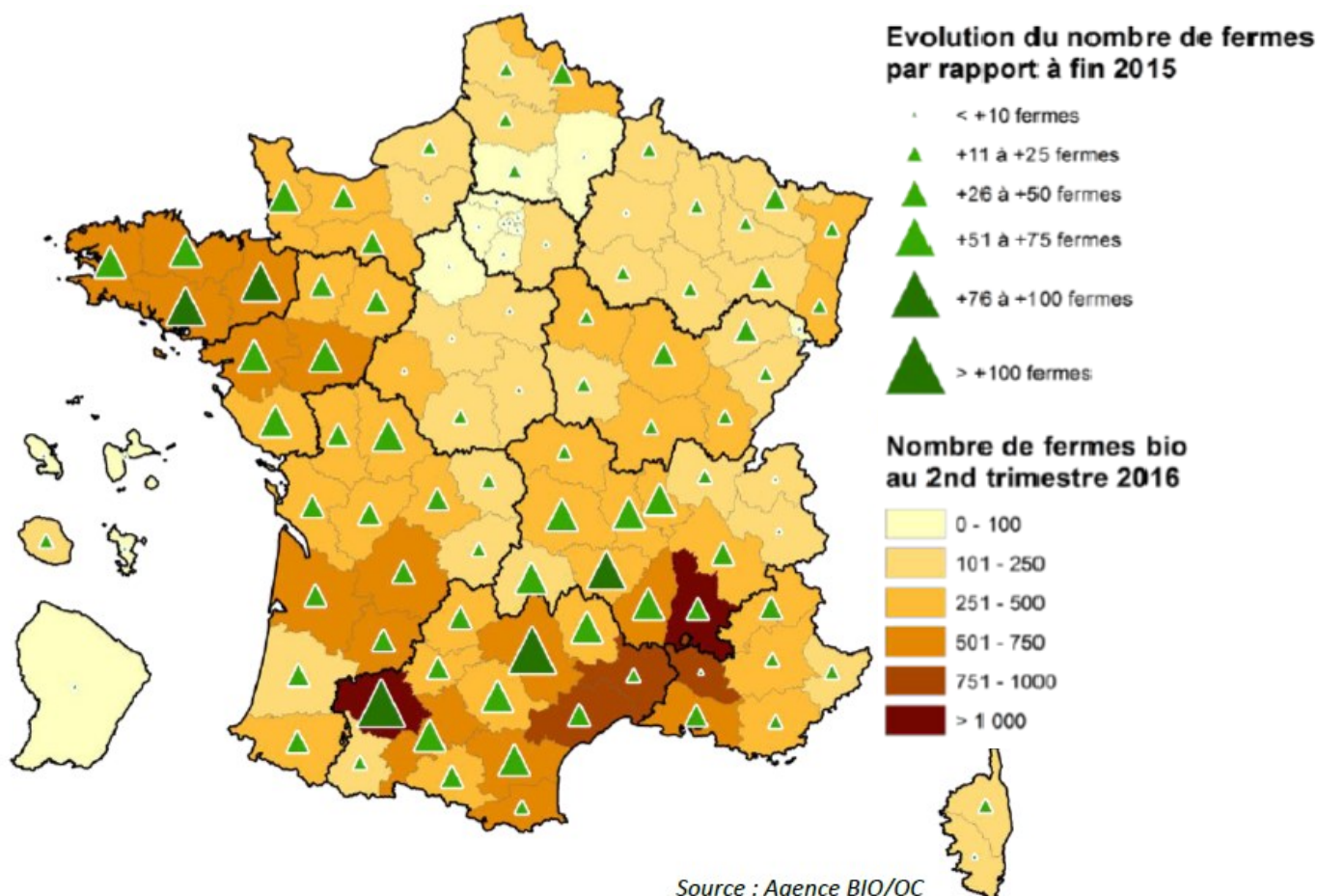
Certains magasins bio tels que Biocoop, La Vie Claire, Naturalia ou encore Bio c'Bon affichent des taux de croissance de 20 %. Selon Xerfi, le réseau bio spécialisé devrait dépasser les 38 % de part de marché en 2018 (contre 30 % aujourd'hui).

Les enseignes de la grande distribution se positionnent également sur le créneau du bio, en développant des magasins 100% bio, comme Carrefour Bio ou Cœur de Nature pour l'enseigne Auchan. La part de marché de la GMS devrait toutefois se stabiliser à 42 % d'ici 2020 selon Xerfi.

La vente directe, les AMAP et les ventes à la ferme devraient enfin atteindre 14% des ventes de bio alimentaires en 2020.

Source : LSA, d'après Xerfi

Répartition départementale du nombre de fermes biologiques au 30 juin 2016 et évolution au cours du premier semestre 2016



L'AGPB s'intéresse au bio

Dans un contexte de forte croissance des conversions à l'agriculture biologique en 2015 dans le secteur des grandes cultures, l'AGPB a organisé le 12 juillet 2016 une demi-journée de réflexion sur le bio dans le cadre du groupe mixte Economie et Environnement.

Ce moment de réflexion a notamment été l'occasion pour Etienne Gangneron de présenter la Commission bio de la FNSEA et de débattre autour des grands enjeux qui attendent le secteur des grandes cultures biologiques dans les prochaines années.

Calendrier

Journée nationale de l'Agriculture biologique FNSEA :
9 février 2017, à Paris

Un observatoire des prix et des marges des produits bio

Lors d'une conférence de presse du 22 septembre, Florent Guhl directeur de l'Agence bio, a annoncé la création d'un observatoire des prix et des marges des produits bio : « On est au travail avec Franceagrimer et l'Inao pour faire un observatoire des marges et des prix »

Selon lui, le vrai enjeu est d'assurer un « commerce équitable au sein des filières bio ».

Pour le lait et le steak haché bio, les résultats pourraient être présentés dès 2017.

* Retour sur le questionnaire de recensement des sections bio du réseau FNSEA

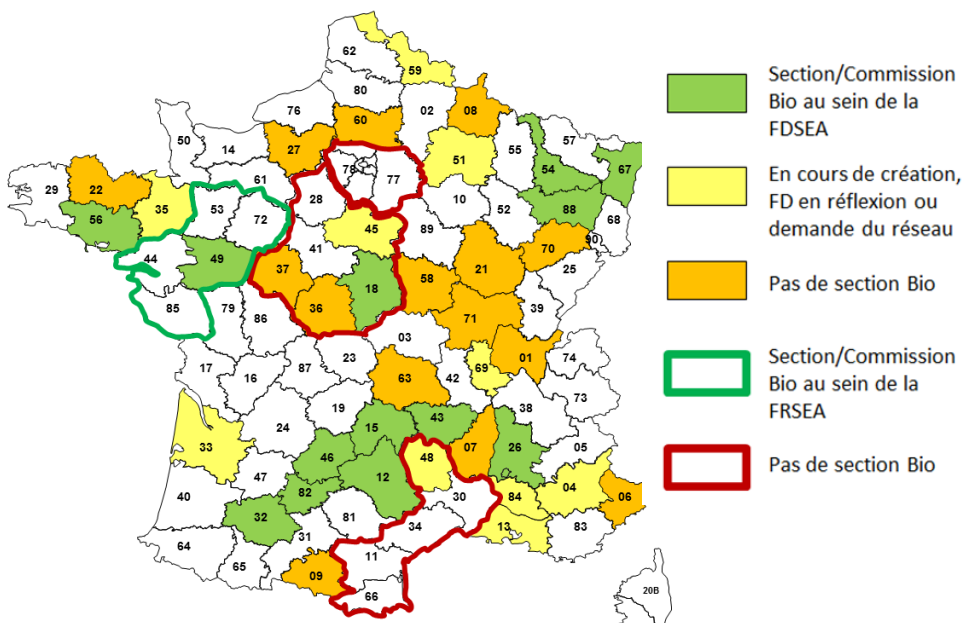
Dans un contexte d'accélération des conversions à l'agriculture biologique, les membres de la Commission Bio de la FNSEA ont acté la nécessité de recenser les sections Bio du réseau. Le recensement des sections existantes au sein des FDSEA et FRSEA est la première étape de la structuration du réseau bio de la FNSEA.

Pour ce faire un questionnaire a été envoyé au réseau fin mai 2016 avec pour objectifs :

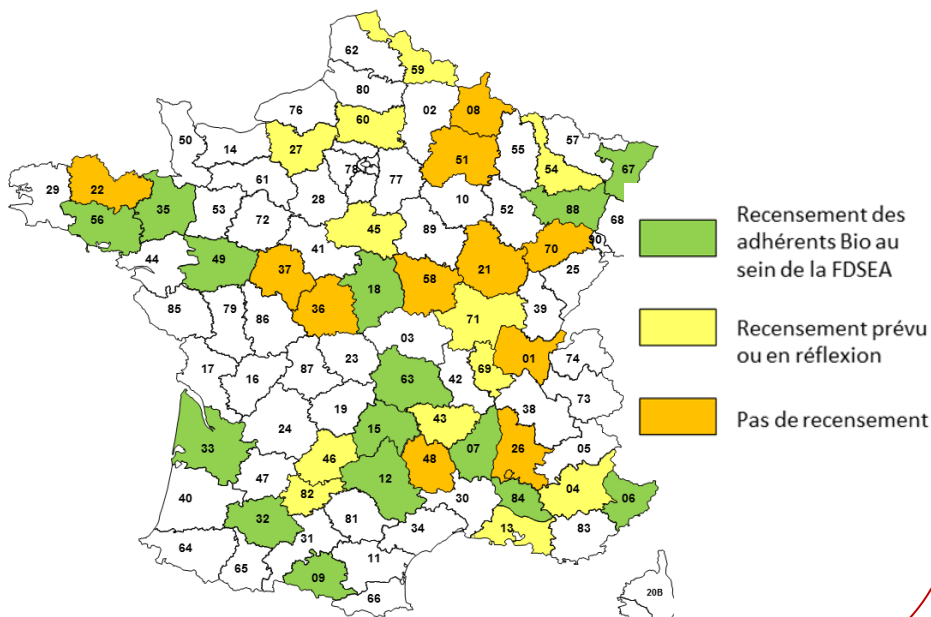
- ⇒ Le recensement des sections du réseau
- ⇒ L'identification des interlocuteurs/référents sur le dossier bio
- ⇒ La remontée des besoins du réseau pour aider à constituer ou à faire vivre ces sections, au niveau départemental, comme au niveau régional

Début janvier, 43 départements et régions ont répondu au questionnaire.

Carte de France des Sections/Commissions Agriculture biologique du réseau FNSEA



Carte de France du recensement des adhérents Bio du réseau FNSEA



SOMÉ *supplémentaires pour le Bio et les MAEC*

Pour faire face au dépassement des budgets initialement prévus pour les aides Bio et MAEC, Stéphane LE FOLL a annoncé en novembre dernier la mobilisation de 50 M€ supplémentaires sur le budget du Ministère de l'agriculture. Il s'agit d'une enveloppe globale Bio/MAEC. Selon le Ministre elle devrait permettre de passer le cap de l'année 2016.

Calendrier des paiements

ATR 2015

Si 80% des aides bio et MAEC ont été versées en mai 2016 sous forme d'ATR, dans certaines régions cette ATR est nettement inférieure aux aides attendues. Une revalorisation de l'ATR Bio et MAEC 2015 a été annoncée le 23 décembre. Elle devrait se traduire par un versement complémentaire à la fin du mois de janvier 2017.

Pour plus d'information : [Communiqué de presse du 23/12/2016](#).

FAC

Devant l'impossibilité d'effectuer les versements des aides PAC dans les temps, le Ministère a mis en place un dispositif de compensation : les DDT délivrent une attestation aux agriculteurs indiquant le niveau d'aide attendu. Les banques peuvent délivrer sur cette base des emprunts dont les intérêts sont pris en charge par un FAC (Fonds d'Allègement des Charges).

[Note Extranet](#).

ATR 2016

Une ATR pour les aides Bio et MAEC 2016 sera mise en place à partir de mars 2017.

*** Projet de nouveau règlement bio - Les négociations se poursuivront en 2017**

Contexte

Depuis la publication en mars 2014 de la proposition de règlement bio par la Commission européenne, la FNSEA et l'APCA se sont attachés à faire évoluer la position des différentes instances européennes afin de mieux prendre en compte les réalités et contraintes de la production. Si de nombreuses avancées ont été obtenues dans la position finale du Parlement, les discussions en trilogues ont remis en jeu l'ensemble des sujets discutés jusqu'alors : depuis le 13 octobre 2015, date de début des trilogues, le Parlement, la Commission et le Conseil européen reviennent sur leurs orientations afin de trouver des positions consensuelles.

Etat des lieux des discussions en trilogue

Suite au rejet du projet de compromis en Comité Spécial Agriculture (CSA) au début du mois de décembre, **la Présidence slovaque du Conseil européen n'a pu clore les négociations lors du trilogue du 7 décembre.**

Plusieurs points de blocage importants subsistent : seuils de déclassement en cas de présence de substances non autorisées, possibilité de cultiver en hors sol, dérogation à l'utilisation de semences conventionnelles, ou encore bases de données européennes pour les animaux et semences bio.

La future Présidence maltaise du Conseil a assuré qu'elle essaierait de clôturer le dossier (donc avant juin 2017).

Quelques lignes rouges de la FNSEA

Contrôles - A ce stade des négociations, les opérateurs « à faible risque » pourraient déroger au contrôle annuel : les opérateurs installés depuis plus de 3 ans pourraient ainsi n'être contrôlés qu'une fois tous les 2 ans. Cette position n'est pas acceptable : la FNSEA a toujours fermement défendu le maintien des contrôles annuels, gages de confiance vis-à-vis du consommateur.

Seuils de déclassement - La Commission européenne est attachée à l'intégration dans le texte du règlement de seuils de déclassement en cas de présence de substance non autorisées. Si à terme ces seuils pourraient être mis en place, pour la FNSEA, la priorité reste l'harmonisation des modalités de contrôle entre les Etats membres.

Attache - A ce stade, il est prévu une dérogation pour les exploitations de moins de 50 animaux (incluant les jeunes dans le décompte). Cette position n'est pas acceptable pour la FNSEA qui a toujours défendu la notion de « conditions pédoclimatiques » pour l'octroi des dérogations.

Rapport de l'ITAB sur les bénéfices de l'agriculture biologique

L'Institut Technique de l'Agriculture Biologique (ITAB) a publié fin novembre son rapport « *Quantification et chiffrage économique des externalités de l'agriculture biologique ?* ». L'étude met en évidence les nombreux bénéfices de l'agriculture biologique (environnement, santé, social...) permettant de justifier un soutien financier reposant sur ces atouts avérés pour la société. Leurs chiffrages économiques sont eux plus difficiles à produire.



Première journée de la section biologique FDSEA/JA en Haute-Loire

La section biologique FDSEA/JA de Haute-Loire, créée en mars dernier suite à une demande forte de la part des adhérents, a organisé le 9 décembre dernier une journée biologique au Lycée Agricole de Bonnefont à Brioude (43). En présence de Yannick Fialip, Anthony Fayolle et Laurent Duplomb, présidents de la FDSEA, des JA et de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Loire, cette journée a permis de répondre aux questionnements des agriculteurs et étudiants venus en nombre pour débattre sur la place du bio au sein du réseau.

La FNSEA y était représentée par Rémy Fabre, membre de la Commission Agriculture biologique, qui a tenu à insister sur la nécessité de ne pas opposer les modes de production dans un syndicat qui se veut rassembleur.

La rencontre a également été l'occasion de rebondir sur l'intervention de Jean-Pierre Vigier, député de Haute-Loire, venu présenter l'ambition de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour le développement de l'agriculture biologique.

Les échanges se sont suivis de visites d'exploitation et d'atelier de transformation de charcuteries bio à Brioude.



20% de produits bio dans les restaurants collectifs publics d'ici 2020

A partir de 2020, un objectif de 40 % de produits durables (de saison, de qualité et issus de circuits courts) dont 20 % de produits bio, a été fixé aux restaurants collectifs publics. L'amendement intégré à la loi Égalité et Citoyenneté, qui fait débat depuis plusieurs mois, a finalement été adopté par l'assemblée nationale le 23 novembre dernier.

La région Centre préconise la structuration des filières grandes cultures Bio

Dans un communiqué de presse, les acteurs du bio en région Centre Val-de-Loire anticipent l'arrivée massive de productions bio suite aux récentes conversions. Ils préconisent notamment aux nouveaux convertis la contractualisation afin de sécuriser les débouchés.

« La capacité des marchés à absorber cette nouvelle production sont réelles mais il faut dès à présent anticiper l'arrivée de ces volumes de production bio et en conversion. »



Le Marché Français est estimé à 6,9Mds d'€ en 2016

+20% au 1er semestre 2016 par rapport au 1er semestre 2015

